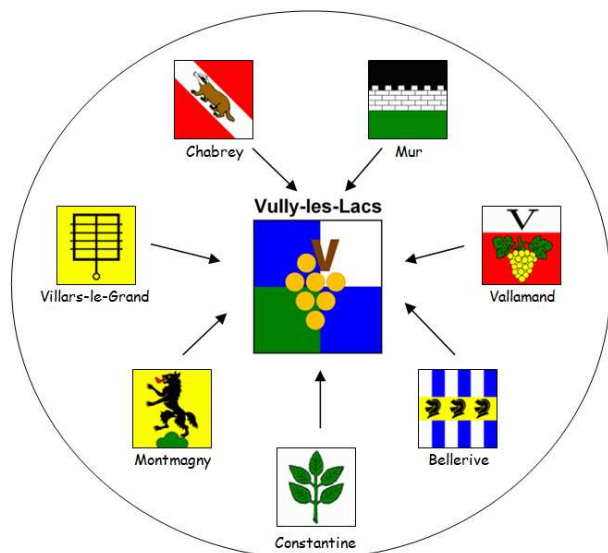


Fusion Magazine

No. 6 - Avril 2009

Le magazine d'information à la population concernant l'étude de fusion des communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand.



Pourquoi un second projet Vully-les-lacs ?

La date du 22 janvier 2009 est connue de tous les habitants du Vully vaudois, voire de plus loin, comme étant la date où la fusion à 8 communes sous le nom de Vully-les-Lacs a échoué. Mais comme dans tout échec il y a du positif et des leçons à tirer. L'analyse du vote a très rapidement convaincu les Municipalités de remettre l'ouvrage sur le métier, sans Cudrefin. Pourquoi ? En voici deux raisons majeures :

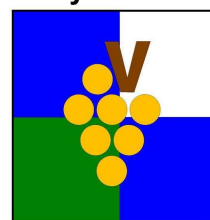
- Les législatifs de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand ont acceptés le projet de fusion dans sa première mouture.

- Le résultat de ce vote est sans équivoque. On peut parler sans ambiguïté d'un plébiscite de la part des conseillers généraux : résultats de 80% à 100% en faveur d'une fusion !

C'est pour ces raisons que le groupe de travail, sans plus attendre, s'est reconstitué sans les membres de Cudrefin. Les différents aspects et réflexions du projet ont été réétudiés, conservés ou adaptés pour façonner ce que l'on appelle toujours le « Projet de fusion Vully-les-Lacs ».

Nom et armoirie Le groupe de travail a décidé à l'unanimité de conserver le nom de **Vully-les-Lacs** pour la nouvelle commune dans le cadre de ce nouveau projet, le nouveau territoire continuant de toucher les lacs de Morat et de Neuchâtel. Concernant les armoiries, la question s'est posée s'il fallait les adapter ou les conserver tel quel. Les Municipalités ont été consultées et la décision a été prise de garder le même graphisme, avec une grappe à **7 grains**, représentant chaque commune liée au projet. Cette solution respecte également l'idée et le concept d'origine de l'auteur, gagnant du concours.

Vully-les-Lacs

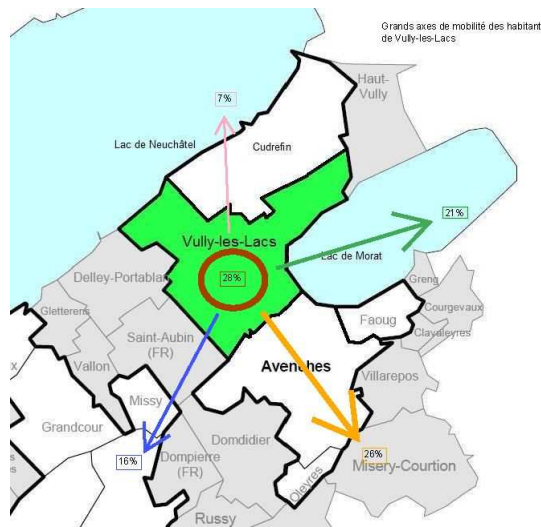


Analyse financière La conjoncture de ces derniers mois rend très difficile, voire impossible l'établissement d'un budget réaliste de la future commune pour l'année 2012. L'analyse financière du nouveau projet ne représente donc pas le budget de la future commune, mais est une simulation du bouclage des **comptes 2007** telle qu'elle serait apparue si les 7 communes étaient fusionnées. Le but est de savoir, avec des chiffres réels, combien aurait coûté le ménage de Vully-les-Lacs en 2007 et quel aurait été le taux d'impôt communal de cette entité, ceci tout en dégageant une marge d'autofinancement suffisante. Ces diverses opérations nous permettent d'affirmer qu'il aurait fallu un taux de **61 points** pour faire tourner la commune fusionnée en 2007, ceci en dégageant une marge d'autofinancement suffisante d'environ 1,1 million, ce qui représente Fr. 515.-/habitant. Cette façon de faire est plus démonstratrice que de vouloir établir un budget pour l'année 2012. Celui-ci devra être calculé en automne 2011 en fonction des 2 paramètres fluctuants et déterminants que sont les recettes fiscales et l'évolution de la facture sociale, 2 paramètres que personne aujourd'hui n'est en mesure d'évaluer. Rappelons qu'uniquement pour la facture sociale, les prévisions budgétaires 2009 prédisent une hausse d'env. 45% .

Incitation financière cantonale L'incitation financière qui sera versée par le canton en cas de fusion se monte à :
 $250.- \text{ Fr/hab} \times 2142 \text{ hab.} \times 1,5 \text{ (facteur pour fusion à 7 communes)} \times 2 \text{ (facteur selon la loi sur la fusion de commune)}$
 $= 1'600'000.- \text{ Fr. (1,6 Million de Fr.)}$

Dans l'ancien projet il avait été évoqué un montant de 3,6 Mio de Fr. Ce montant s'est avéré être faux, il aurait été au final question d'uniquement 2.4 Mio de Fr. En effet, suite à une analyse des critères transmis par le canton, le groupe de travail a réalisé qu'un facteur était faux. Or ce résultat erroné, nous avait été transmis par le canton lui-même et même confirmé. Ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est que le nouveau projet nous permet de bénéficier d'une incitation de **1'600'000.- Fr.**, ce montant sera utilisé en partie pour mettre en place les nouvelles structures.

Développement territorial On prend les mêmes, sans Cudrefin, et on recommence ! Serait-on tenté de dire. C'est presque à cela que la commission du développement territorial est arrivée. Les zones à bâtir, artisanales et touristiques n'ont pour ainsi dire pas changé. La zone du camping de Salavaux a été étendue et liée avec la zone d'utilité publique. C'est sur cette zone d'utilité publique que devrait se réaliser le projet d'une école pour le primaire. Le changement principal est le lien entre ces différentes zones à savoir la **mobilité**. Sous ce vocable, une redéfinition du transport public a été abordée. Elle intègre les réflexions émises par les représentants des communes d'Avenches, Domdidier, St-Aubin et les représentants des communes vaudoises du versant sud du Vully. Le concept qui pourra être mis en œuvre, devra l'être en synergie avec nos voisins Avenchois. C'est un des défis majeurs que les autorités de la nouvelle commune de Vully-les-Lacs devront prendre à leur compte.



Organisation politique et administrative Pour la première législature de la commune de Vully-les-Lacs, l'organisation politique verra, pour l'exécutif, **7 municipaux** (1 municipal par commune actuelle) dont l'un d'entre eux sera élu syndic. Le législatif comportera **50 conseillers communaux** élus et répartis de la manière suivante : Bellerive : 13, Chabrey : 5, Constantine : 6, Montmagny : 5, Mur : 5, Vallamand : 9 et Villars-le-Grand : 7.

Un nouveau **règlement du Conseil communal** a été réalisé; il reprend les dispositions légales proposées par le modèle de l'état de Vaud, tout en tenant compte de nos particularités. Les plans de zone ainsi que les règlements de police des constructions de chacune des sept communes resteront valables lors de la fusion. Les autres règlements communaux conservent leur validité lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, mais devront être unifiés dans un délai de 2 ans après la fusion.

Une nouvelle **convention de fusion** a aussi été élaborée. C'est sur ce nouveau texte que les législatifs dans un premier temps, et en cas d'acceptation que les habitants concernés devront se prononcer. La convention de fusion et le règlement du Conseil communal sont en consultation auprès des services juridiques du canton pour contrôle et approbation.

L'**administration** sera située à Salavaux ; elle sera composée de 3 ept (ept = équivalent plein temps) : 1 ept pour le secrétariat communal, 1 ept pour le greffe/contrôle des habitants et 1 ept pour la bourse communale. Un **responsable technique** (1 ept) s'occupera du service des eaux, police des constructions, voirie, etc. ainsi que de la gestion du personnel. La **voirie** sera composée de 4 ept ; le personnel auxiliaire sera maintenu pour les travaux nécessitant un engagement au même moment sur tout le territoire (déneigement par exemple). Les concierges, responsables de STEP/déchetterie et garde port seront rattachés au personnel communal et ne seront pas touchés par la fusion.

Prochaines étapes et échéancier Vous trouverez ci-dessous le planning des prochaines étapes importantes pour mener au succès ce deuxième projet de fusion Vully-les-Lacs.

2009	Etude du second projet à 7 communes
	Information à la population - Décision des législatifs
	Information à la population - Votation populaire
2010	Décision du Conseil d'Etat
	Décision du Grand Conseil
	Délai référendaire cantonal
2011	Elections des autorités communales
	Entrée en vigueur

Séance d'information à la population
Mardi 26 mai 2009, 20h00
Salle polyvalente, Salavaux

Votre avis nous intéresse !

Le groupe de travail se compose de 14 personnes, 2 par commune. Vous pouvez en tout temps nous contacter afin de nous faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi envoyer un email ou un courrier à votre secrétariat communal.

Internet : www.vully-les-lacs.ch
 Email : info@vully-les-lacs.ch

Tous les documents du dossier de fusion sont disponibles sur demande à votre administration communale ou sur notre site internet.

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| Bellerive | Claude Bessard, Philippe Tombez |
| Chabrey | Ernest Chuard, Pascal Wuillemin |
| Constantine | William Loup, Jean-Charles Lauper |
| Montmagny | Jacques Loup, Jean-Michel Loup |
| Mur | Claude Amiet, Blaise Clerc |
| Vallamand | B. Rindlisbacher, C.-A. Failloubaz |
| Villars-le-Grand | Jean-Pierre Blaser, Thierry Bovet |